VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
✆ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0080
Déposé le : 08/07/2024
Demandeur : MADAME MESKAOUI DELPHINE
Sur un terrain sis à : 32 rue Marcel David à Choisy-le-Roi (94600)
Nature des travaux : Isolation thermique par l'extérieur, changement de fenêtres et de volets
Références cadastrales : 22 N 47

MADAME MESKAOUI DELPHINE
32 AVENUE MARCEL DAVID
94600 CHOISY-LE-ROI

OBJET : **DECLARATION PREALABLE**
REJET TACITE

Madame,

Par un courrier notifié en date du 26/07/2024, vous avez été informé par le service urbanisme que votre dossier était incomplet, et qu'en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, vous deviez adresser les pièces manquantes ou incomplètes à la mairie dans un délai de 3 mois. Il était précisé que, passé ce délai, si votre dossier n'était pas complété, votre demande ferait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il apparaît que votre dossier n'a pas été complété dans les délais susmentionnés ci-dessus.

Je vous informe donc que votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 27/10/2024.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Choisy-Le-Roi, le 07/11/2024

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,
Ali ID ELOUALI
1er Adjoint au Maire

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.